

Décret n° 579 du 22 février 1944 relatif à l'organisation des services extérieurs du commissariat général à l'éducation nationale et aux sports.

Le chef du Gouvernement,

Vu l'acte constitutionnel n° 12;

Vu l'article 5 de la loi du 12 novembre 1930 portant organisation des services extérieurs du commissariat général à l'éducation générale et aux sports;

Sur le rapport du ministre secrétaire d'Etat à l'éducation nationale (commissaire général aux sports),

Décrète:

Art. 1<sup>er</sup>. — L'examen prévu à l'article 5 de la loi du 12 novembre 1930 est passé par les agents ne provenant pas d'administrations publiques, nommés à titre provisoire dans le corps des inspecteurs de l'éducation générale et des sports devant une commission prise parmi les membres du commissariat général à l'éducation générale et aux sports et présidée par le commissaire général aux sports ou son représentant.

Art. 2. — Le programme de l'examen porte sur:

L'organisation du secrétariat d'Etat à l'éducation nationale et particulièrement sur

celle du commissariat général à l'éducation générale et aux sports;

Les questions d'éducation générale, de sports et d'équipement sportif qui forment l'objet de l'activité normale des inspecteurs.

Art. 3. — L'examen comporte une épreuve écrite cotée de 0 à 20. A cette note s'ajoutera une note cotée de 0 à 20 caractérisant la valeur générale du candidat appréciée dans l'exercice des fonctions qui lui ont été confiées. Cette note est fixée en commission.

Art. 4. — La composition de la commission prévue à l'article 1<sup>er</sup> du présent décret ainsi que les modalités pratiques de l'examen et du fonctionnement de la commission sont fixés par arrêté du commissaire général aux sports.

Art. 5. — Ne peuvent être titularisés, sur proposition du commissaire général aux sports, que les candidats réunissant un total de 24 points (moyenne 12/20).

Les candidats n'ayant pas obtenu cette moyenne peuvent être autorisés par la commission à subir une nouvelle fois l'examen après un nouveau stage. Dans le cas contraire, ils ne sont pas maintenus dans les cadres.

Art. 6. — Le ministre secrétaire d'Etat à l'éducation nationale et le ministre secrétaire d'Etat à l'économie nationale et aux finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel.

Fait à Vichy, le 22 février 1944.

PIERRE LAVALLÉE

Par le chef du Gouvernement:

Le ministre secrétaire d'Etat  
à l'éducation nationale,  
ADEL BONNARD.

Le ministre secrétaire d'Etat  
à l'économie nationale et aux finances,  
PIERRE CATHALA.

⑦ JOEF, 29/2/1944,  
p. 648

**Inspection de l'éducation générale  
et des sports.**

Par arrêté en date du 26 juillet 1944, les fonctionnaires ci-après désignés sont confirmés dans leur emploi, dans les cadres de l'inspection de l'éducation générale et des sports.

**Inspecteurs généraux.**

MM. de Corbière (Jean), Gottleland (Jean).

**Inspecteurs principaux.**

MM. Albinet (Louis), Blot (Georges), Dranca (Emile), Desroye du Roure (Jacques), Ducho (Augustin), Eves-que (Eugène), Filippi (Gustave), Lamourère (Franz), Le Coz (Yvon), Maisonneuve (Paul), Perrioux (Lucien), Perrodo (Louis), Segur (Gabriel), Varin (René), Venturini (Paul), Verdier (Jacques), Schlemmer (Henri).

**Inspecteurs.**

Adenis (Henri), Al Jacques (Paul), Aubry (Suzanne), Bartel (Jean), Bartel (André), Bazenerge (René), Bochet (Lucien), Bonnet (Henri), Bouvier (Marcel), Bres (Jean), Chailvoy (Louis), Colsy (Camille), Cordeau (Raymond), Couchet (Jacques), Courtilal (Jean), Damance (Jean-Marie), Davée (Robert), Dieffenhaler (Georges), Dupont (Yves), Evrès (Gustave), Fluhr (Marie-Cécile), François (Constant), Fuisil (Roger), Gaborit (René), Galt (Isabelle), Godignon (Léo), Guillon (Gaston), Henriot (René), Herinclin (Jean), Horlot (Fernand), Houriez (Charles), Huguet (Robert), Jouanjean (Alber), Le Bail (Jean), Lemaître (Emile), Magnat (Louis), Marot (Jean), Mounier (André), Mourot (Jean), Muzard (Marcel), Nohlier (Lucienne), Noulet (Louis), Pommies (Antonin), Pourcieux (Clement), Rouy (Emile), Ruby (Henri), Steffen (Paul), Tabouis (Maurice), Truchet (Jean).

**Inspecteurs adjoints.**

MM. Aimée (Madeleine), Airault (Abel), Albaret (Jacques), Annesor (Octave), Audemars (Marguerite), Audemars (Julie), Baggioni (Jean), Balloydier (Henri), Barnier (Lucien), Bonoit (Pierre), Berard (André), Blanchet (Georges), Bourdin (Roger), Bronique (Georges), Cazaux (Marguerite), Castaignet (Bernard), Catala (Jacques), Charnier (Jeanne), Chaubert (Robert), Chambon (Adrien), Chavatte (Léonce), Chollier (Hector), Choulet (Gaston), Coffinier (André), Constant (Georges), Coullonier (Maurice), Dimañcho (François), Dormann (Gérard), Drapier (André), Duchesne (Jeanne), Dubois (Marc), Duterre (Jean), Fabre (Antony), Fradonner (Alicé), Franck (Hélène), Frayssinet (Roger), Froment (Louis), Gajet (François), Gardoulin (Gustave), Garnier (Andrée), Gaultre (Gérard), Genin (Georgette), Genot (Edmond), Giacobetti (Joseph), Gombert (André), Grimoult (Marguerite), Hébert (Paul), Hembacher (Fernand), Hirth (René), Klein (Marcel), Lacaille (Elienne), Lafarge (Albert), Lafarge (Madeleine), Lacombe (Raymond), Lazennec (Robert), Lacave (Jean), Lechaire (Alphonse), Louis (Fernand), Lucquin (Pierre), Madillac (José), Marie (Henri), Martineau (Marie), Mallet (Roger), Maillay (Charles), Mailloux (Joseph), Meynard (Jean), Michel (Henri), Michel (Charlotte), Montagnac (Antoine), Monchany (Pierre), Nicolas (Roger), Nicol (Renée), Pellit (André), Peyret (Paul), Potteau (Maurice), Pouliquen (Marie), Rameaux (Gaston), Ramago (Elienne), Rasquin (Roger), Reignier (André), Rey (Lucienne), Ryon (Claude), Schmitt (Jean), Simon (Joseph), Scurret (Gaston), Tharaud (Pierre), Tourdout (Augustin), Verdet (Henri), Wagon (Gastimir).

Par arrêté en date du 26 juillet 1944, sont titularisés dans leurs fonctions, les inspecteurs de l'éducation générale et des sports dont les noms suivent:

**Inspecteur général.**

M. Lafitte (Robert).

**Inspecteurs principaux.**

MM. Chagnaud (Jean), Jacquet (Robert), Duffre (Henri).

**Inspecteurs.**

MM. Biale (Georges), Bloussa (Ludovic), Boyer (Georges), Blanche (Daniel), Carlioux (Pierre), Chocquet (Louis), Coanet (Michel), Collin (Jean), Conty (Jean), Detraux (André), Dupeyre (Robert), Fatta (Eugène), Flayelle (Robert), Geiger (Constant), Gerard (Félix), Homberg (Jean), Ledrun (René), Marty (Henri), Marty (Marc), de Menthère (Louis), Olivary (François), Royer (Paul), Pontvianne (Georges), Rivel (Jacques), Roche (André), Rose (Raymond), Raffail (Maxime), Scotté (Jean), Vitalis-Brun (René), Vivet (Pierre).

**Inspecteurs adjoints.**

MM. Argouach (Henri), Audoly-Beaumel (Joseph), Bachy (Jacques), Bayard (Jean), Blain (Antoine), Bourgoin (Pierre), Cassou (Robert), Couchet (René), Delhomme (Jean), Derromas (Henri), Dupichot (Alex), Fabreguettes (Maurice), Gay (Jean), Got (Raoul), Gros (Charles), Lafaille (Paul), Lafaille (Jean), Lafitte (Marcel), Langrand (Gustave), Le Clacach (Raymond), Marguerite (Charles), Mignot (Jacques), Monjaton (Pierre), Nouel (François), Pallé (Jean), Picavez (Marcel), Poggioli (Robert), Poulangeon (Robert), de La Pouyade (Auguste), Ponce (Jules), Pellit (Raymond), Pozo (Félix), Quédec (Pierre), Rigros (Jean), Ricau (Maurice), de Torquat (Jacques), de Trogoff (Aimé), Vessigault (Gabriel), Vuillemin (Roger).

⑧ JO du 1/8/1944,  
p. 1948.